

COMMUNE DE LE PERREY

Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
27500

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil vingt-quatre, le **trois octobre** à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Le Perrey, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe MARIE, Maire.

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 13

Etaient présents :

MM. MARIE Philippe, DESANAUX Henri, VARRON Franck, CLOUET Joël, ROMAIN Florian et NUTTENS Maxime ;
Mmes QUÉRUEL Sophie, SOMMIER Laétitia, BACHELEY Jocelyne, MARCAUD Danièle et AZE-VASTEL Laure ;

Etaient absents :

MM. TIHY Jean-Pierre, GUILLEMARD Aurélien DESCHAMPS Yohann et MINOUFLET Nicolas
Mmes CLUZEL Aurélie, ROCHER-MUGLIONI Solange, EGRET Delphine et ALVES-MADUREIRA Aurélie ;

Avaient donné pouvoir :

M. DESCHAMPS Yohann à M. Philippe MARIE
M. TIHY Jean-Pierre à M. VARRON Franck

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ÉNONCÉ DES PROCURATIONS – OUVERTURE DE LA SÉANCE ET NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h32.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. **Danièle MARCAUD**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N°040/2024 : ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables par le Trésorier Payeur de Pont-Audemer.

Il s'agit d'un dégrèvement de taxe foncière pour perte de récolte agricole dont le montant s'élève à 14,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur de la liste n°6957930431 pour un montant de 14 €.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6541 du BP 2024.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°041/2024 : ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LES JEUNES SERVANT AUX REPAS DES AINÉS

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'organisation du traditionnel repas des aînés.

Au vu du nombre d'invitations distribuées, il est prévu, comme l'an dernier, d'inviter les anciens sur deux jours, le week-end des 12 et 13 octobre 2024.

Le traiteur de Bourneville Sainte Croix se chargera de la préparation des repas et des jeunes de la commune effectueront le service.

En échange de leur bonne action, il est proposé d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 70,00 € à chacun des jeunes bénévoles qui se sont portés volontaires cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** l'achat, à titre exceptionnel, de cartes cadeaux pour récompenser les jeunes de leur dévouement
- **DIT QUE** le montant de chaque carte cadeaux est fixé à 70,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°042/2024 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE RECTORAT DE NORMANDIE POUR LE PROJET NEFLE (Notre école, faisons-la ensemble)

Monsieur le Maire rappelle que l'école de Fourmetot a déposé un projet portant essentiellement sur la lecture et la volonté de redonner toute sa place au livre. Pour cela, Madame la directrice précise qu'il est indispensable de renouveler tout le fond de bibliothèque qui est obsolète et n'attire plus les élèves. Il convient également de créer une bibliothèque confortable et attractive.

La commune doit signer une convention avec le rectorat de l'académie de Normandie fixant le montant et les modalités de versement de la subvention.

Il est indiqué que le budget du projet pédagogique attribué est fixé à 4 727,28 € et qu'une avance sera versée à hauteur de 30% à la signature de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°043/2024 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE REMISE EN GESTION RELATIVE A LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°043/2023 du 21 décembre 2023 relative à la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police du Conseil Départemental de l'Eure pour la

fourniture et la pose de deux feux tricolores comportementaux sur la départementale n°139 en agglomération.

Cette installation est rendue nécessaire par le flux de véhicules empruntant la route départementale depuis l'ouverture du collège Simone SAUTEUR situé à Bourneville-Sainte-Croix.

M. le Maire indique, en outre, qu'une demande de dérogation a été envoyée le 25 avril dernier pour pouvoir réaliser les travaux et que cette dernière a été autorisée par le Président du Conseil Départemental par courrier en date du 16 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°044/2024 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE MANNEVILLE-SUR-RISLE POUR L'INSTALLATION DE MÂTS SOLAIRES ROUTE DE LA BARRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêt de bus scolaire a été maintenu route de la Barre et qu'il convient d'installer de l'éclairage public afin de le sécuriser.

L'arrêt de bus étant situé sur les Communes de Fourmetot et Manneville-sur-Risle, il a été convenu que le projet d'installation des mâts solaires serait porté par cette dernière et qu'une convention de refacturation sera établie avec une participation à hauteur de 50% du montant (soit 1 000 €) pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au compte 657341 du BP 2024.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE) dispensera une formation sur l'urbanisme le 19 décembre 2024 à la mairie à destination des élus.
- La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, dans le cadre du groupement de commandes permanent, va lancer une consultation en 2025 sur la fourniture de repas en liaison froide. Le conseil laisse le soin au Maire de retourner le formulaire d'adhésion au groupement de commande.
- Dans le cadre du recensement des projets 2025, le SIEGE 27 a fourni à la commune une estimation pour la réalisation de travaux à la Garenne, sur la commune déléguée de Saint Thurien. Il s'agit de sécuriser le réseau aérien doté d'un fil nu en le remplaçant par des fils torsadés plus résistants. Le coût à charge de la commune s'élèverait à 887 €. Le conseil demande l'inscription du projet pour 2025.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune va accueillir un jeune dans le cadre d'une mission de travaux d'intérêt général.
- Les propriétaires du terrain servant d'assiette au point d'eau incendie route du chemin de Rouen signale que des randonneurs stationnent sur l'aire de stationnement réservée aux véhicules de secours. Monsieur le Maire propose d'installer une chaîne pour empêcher l'accès au parking.
- Un habitant de la route de la Croisée souhaite détacher un lot à bâtir de sa parcelle. Il interroge la commune sur la possibilité d'installer un poteau incendie à proximité afin

de desservir sa propriété en défense incendie. La demande sera étudiée pour déterminer la pertinence d'installation d'un nouveau PEI et estimer le coût que cela pourrait engendrer.

- Monsieur le Maire informe le conseil que la SAUR va procéder aux déplacements des poteaux incendie implantés par erreur en domaine privé, route de la Cour Ferand et route de Lilletot. Ces derniers seront réinstallés sur le domaine public.
- Comme chaque année, la répartition du FPIC entre communes membres de la CCPAVR sera de droit commun. La commune percevra 14 107 € au titre de l'exercice 2024.
- L'inauguration de la pose du premier bois de la halle se fera le vendredi 18 octobre 2024 à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h10.

La secrétaire de séance,
Danièle MARCAUD



Le Maire,
Philippe MARIE

